

Séance du 23 mars 2017

Extrait du registre des délibérations du conseil de la communauté de communes

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars, à vingt heures, les membres du conseil de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis publiquement salle Arletty, située rue des remparts à Le Palais, sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS.

Nombre de conseillers	* Étaient présents :	A. HUCHET, S. CHANCLU, J. MATELOT--MORAIS
> en exercice : 23		F. LE GARS, M. COLLIN, P. ENHART, T. GROLLEMUND,
> présents : 20		J.-L. GUENNEC, L. HUCHET, M.-F. LE BLANC,
> votants : 20		J. LEMAIRE, M.-C. PERRUCHOT, M. VALLADE
Date de convocation :		V. BERTHO, B. GIARD, C. GUILLOTTE,
17/03/17		N. NAUDIN, P. GUÉGAN, Y. LOYER, B. MATEL
Date de publication et	* Étaient absents non excusés (n'ayant pas remis pouvoir) :	G. LE CLECH, M.-L. MATELOT, P. THOMAS
d'affichage : 29/03/17	* Étaient également présents :	C. ILLIAQUER, J. FROGER, F. BESNIER, R. ROSEMAIN, N. LE ROCH, S. BOUÉTARD, G. CLÉMENT (CCBI)

Délibération n° 17-029-B1

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un des membres du conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Marie-Christine PERRUCHOT se porte candidate.

Le conseil communautaire approuve la nomination de Marie-Christine PERRUCHOT comme secrétaire de séance.

Délibération n° 17-030-B1

DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT : INFORMATION

Par délibération n° 14-099-45 du 28 avril 2014, le conseil a délégué au président, pour la durée de son mandat, la signature des conventions n'ayant aucun impact financier ou ayant des conséquences financières inférieures ou égales à 15 000 €.

Voici la liste des conventions passées depuis le conseil du 1^{er} mars 2017 :

Partenaires	Objet	Date signature	Durée	du	au	Montant TTC	Versement
DFI	Convention annuelle d'entretien (abattoir)	08/03/2017	1 an	01/01/2017	31/12/2017	4 560,00 €	réception facture
Conseil départemental du Morbihan	Convention de mise à disposition de bureaux et d'orientation du public	08/03/2017	1 an	01/03/2017	28/02/2018	1 500,00 €	titre recettes
AGORA Services	Convention de mise à disposition de bureaux et d'orientation du public	08/03/2017	1 an	01/03/2017	28/02/2018	50,00 €	titre recettes
Service social maritime	Convention de mise à disposition de bureaux et d'orientation du public	08/03/2017	1 an	01/03/2017	28/02/2018	50,00 €	titre recettes
SDIS	Convention de mise à disposition de personnel (M. Oliéric)	22/02/2017	1 an	01/03/2017	28/02/2017	remboursement salaires	réception facture
Lycée Kerplouz Lasalle	Convention de stage M. Philippe	02/03/2017	5 jrs	20/03/2017	24/03/2017	0,00 €	/
Mission locale Pays Auray	Avenant à la convention (changement adresse)	09/03/2017	/	/	/	0,00 €	/
Pesage industriel de l'ouest	Contrat d'abonnement pour vérification périodique et interne de matériel	13/03/2017	2 ans	08/03/2017	07/03/2019	prix unitaire	réception facture
Association pôle santé services Pays Auray	Convention de mise à disposition de bureaux et d'orientation du public	13/03/2017	1 an	01/03/2017	28/02/2018	840,00 €	titre recettes

Délibération n° 17-031-A

FINANCES : COMPTES DE GESTION 2016 DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du comptable pour l'année 2016,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Comptable avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Après avoir entendu Monsieur le Président, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte de gestion du budget de l'assainissement non collectif du comptable pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2016.

Le président et le comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 17-032-T

FINANCES : COMPTES DE GESTION 2016 DU BUDGET DU TRANSPORT PUBLIC

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du comptable pour l'année 2016,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Comptable avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Après avoir entendu Monsieur le Président, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte de gestion du budget du transport public du comptable pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2016.

Le président et le comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 17-033-S

FINANCES : COMPTES DE GESTION 2016 DU BUDGET DU CENTRE DE SECOURS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du comptable pour l'année 2016,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Comptable avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Après avoir entendu Monsieur le Président, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte de gestion du budget du centre de secours du comptable pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2016.

Le président et le comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 17-034-Q6

FINANCES : COMPTES DE GESTION 2016 DU BUDGET DE L'AÉRODROME

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du comptable pour l'année 2016,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Comptable avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Après avoir entendu Monsieur le Président, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte de gestion du budget de l'aérodrome du comptable pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2016.

Le président et le comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 17-035-C

FINANCES : COMPTES DE GESTION 2016 DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du comptable pour l'année 2016,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Comptable avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Après avoir entendu Monsieur le Président, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte de gestion du budget de l'assainissement collectif du comptable pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2016.

Le président et le comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 17-036-Q5

FINANCES : COMPTES DE GESTION 2016 DU BUDGET DE L'ABATTOIR

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du comptable pour l'année 2016,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Comptable avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Après avoir entendu Monsieur le Président, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte de gestion du budget de l'abattoir du comptable pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2016.

Le président et le comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 17-037-D

FINANCES : COMPTES DE GESTION 2016 DU BUDGET DES DÉCHETS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du comptable pour l'année 2016,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Comptable avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Après avoir entendu Monsieur le Président, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte de gestion du budget des déchets du comptable pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2016.

Le président et le comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 17-038-B1

FINANCES : COMPTES DE GESTION 2016 DU COMPTE PRINCIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du comptable pour l'année 2016,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Comptable avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Après avoir entendu Monsieur le Président, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le compte de gestion du compte principal du comptable pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2016.

Le président et le comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 17-039-A

FINANCES : COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Frédéric LE GARS, président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<i>Libellés</i>	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultat reporté	0,00	1 136,00	0,00	145 203,53	0,00	146 339,53
Opérations de l'exercice	3 391,56	820,00	134 342,96	86 322,85	137 734,52	87 142,85
TOTAUX	3 391,56	1 956,00	134 342,96	231 526,38	137 734,52	233 482,38
Résultats de clôture	0,00	-1 435,56	0,00	97 183,42	0,00	95 747,86
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
Totaux cumulés	3 391,56	1 956,00	134 342,96	231 526,38	137 734,52	233 482,38
Résultats définitifs	0,00	-1 435,56	0,00	97 183,42	0,00	95 747,86

2) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, par 20 voix « pour » et 1 « abstention ».

Le président, Frédéric LE GARS, s'est retiré de la salle au moment du vote.

Délibération n° 17-040-T

FINANCES : COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - TRANSPORTS PUBLICS

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Frédéric LE GARS, président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<i>Libellés</i>	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultat reporté	0,00	122 372,35	51 585,98	0,00	51 585,98	122 372,35
Opérations de l'exercice	143,00	2 434,66	433 731,95	422 419,71	433 874,95	424 854,37
TOTAUX	143,00	124 807,01	485 317,93	422 419,71	485 460,93	547 226,72
Résultats de clôture	0,00	124 664,01	62 898,22	0,00	62 898,22	124 664,01
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
Totaux cumulés	143,00	124 807,01	485 317,93	422 419,71	485 460,93	547 226,72
Résultats définitifs	0,00	124 664,01	62 898,22	0,00		61 765,79

2) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
 4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, par 19 voix « pour » et 2 « abstentions ».

Le président, Frédéric LE GARS, s'est retiré de la salle au moment du vote.

Délibération n° 17-041-S

FINANCES : COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - CENTRE DE SECOURS

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Frédéric LE GARS, président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	640 304,00	0,00	0,00	0,00	640 304,00	0,00
Opérations de l'exercice	57 099,13	92 635,00	397 767,93	404 761,35	454 867,06	497 396,35
TOTAUX	697 403,13	92 635,00	397 767,93	404 761,35	1 095 171,06	497 396,35
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	6 993,42	0,00	6 993,42
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
Totaux cumulés	697 403,13	92 635,00	397 767,93	404 761,35	1 095 171,06	497 396,35
Résultats définitifs	604 768,13	0,00	0,00	6 993,42	604 768,13	6 993,42

- 2) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
 4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, par 19 voix « pour » et 2 « abstentions ».

Le président, Frédéric LE GARS, s'est retiré de la salle au moment du vote.

Délibération n° 17-042-Q6

FINANCES : COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - AÉRODROME

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Frédéric LE GARS, président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<i>Libellés</i>	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultat reporté	0,00	286 624,98	0,00	36 053,98	0,00	322 678,96
Opérations de l'exercice	35 332,74	48 467,75	203 070,34	184 753,92	238 403,08	233 221,67
TOTAUX	35 332,74	335 092,73	203 070,34	220 807,90	238 403,08	555 900,63
Résultats de clôture	0,00	299 759,99	0,00	17 737,56	0,00	317 497,55
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
Totaux cumulés	35 332,74	335 092,73	203 070,34	220 807,90	238 403,08	555 900,63
Résultats définitifs	0,00	299 759,99	0,00	17 737,56	0,00	317 497,55

2) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, par 20 voix « pour » et 1 « abstention ».

Le président, Frédéric LE GARS, s'est retiré de la salle au moment du vote.

Délibération n° 17-043-C

FINANCES : COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Frédéric LE GARS, président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<i>Libellés</i>	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultat reporté	0,00	2 282,07	0,00	351 993,84	0,00	354 275,91
Opérations de l'exercice	1 255 947,99	1 396 555,64	662 734,32	889 587,07	1 918 682,31	2 286 142,71
TOTAUX	1 255 947,99	1 398 837,71	662 734,32	1 241 580,91	1 918 682,31	2 640 418,62
Résultats de clôture	0,00	142 889,72	0,00	578 846,59	0,00	721 736,31
Restes à réaliser	1 970 272,00	1 368 121,00			1 970 272,00	1 368 121,00
Totaux cumulés	3 226 219,99	2 766 958,71	662 734,32	1 241 580,91	3 888 954,31	4 008 539,62
Résultats définitifs	459 261,28	0,00	0,00	578 846,59	0,00	119 585,31

- 2) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, par 20 voix « pour » et 1 « abstention ».

Le président, Frédéric LE GARS, s'est retiré de la salle au moment du vote.

Délibération n° 17-044-Q5

FINANCES : COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - ABATTOIR

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Frédéric LE GARS, président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<i>Libellés</i>	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultat reporté	0,00	168 847,47	0,00	26 703,91	0,00	195 551,38
Opérations de l'exercice	127 754,59	84 892,28	318 637,26	432 485,47	446 391,85	517 377,75
TOTAUX	127 754,59	253 739,75	318 637,26	459 189,38	446 391,85	712 929,13
Résultats de clôture	0,00	125 985,16	0,00	140 552,12	0,00	266 537,28
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
Totaux cumulés	127 754,59	253 739,75	318 637,26	459 189,38	446 391,85	712 929,13
Résultats définitifs	0,00	125 985,16	0,00	140 552,12	0,00	266 537,28

- 2) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, par 20 voix « pour » et 1 « abstention ».

Le président, Frédéric LE GARS, s'est retiré de la salle au moment du vote.

Délibération n° 17-045-D

FINANCES : COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - DÉCHETS

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Frédéric LE GARS, président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<i>Libellés</i>	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultat reporté	0,00	67 055,02	0,00	468 205,20	0,00	535 260,22
Opérations de l'exercice	371 396,72	938 497,44	1 784 837,13	1 810 197,30	2 156 233,85	2 748 694,74
TOTAUX	371 396,72	1 005 552,46	1 784 837,13	2 278 402,50	2 156 233,85	3 283 954,96
Résultats de clôture	0,00	634 155,74	0,00	493 565,37	0,00	1 127 721,11
Restes à réaliser	9 144,00	0,00			9 144,00	0,00
Totaux cumulés	380 540,72	1 005 552,46	1 784 837,13	2 278 402,50	2 165 377,85	3 283 954,96
Résultats définitifs	0,00	625 011,74	0,00	493 565,37	0,00	1 118 577,11

2) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, par 21 voix « pour » et 1 « abstention ».

Le président, Frédéric LE GARS, s'est retiré de la salle au moment du vote.

Délibération n° 17-046-B1

FINANCES : COMPTES ADMINISTRATIFS 2016- COMPTE PRINCIPAL

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Frédéric LE GARS, président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<i>Libellés</i>	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultat reporté	128 743,95	0,00	0,00	2 276 704,42	128 743,95	2 276 704,42
Opérations de l'exercice	605 517,35	851 479,41	5 335 164,94	5 538 816,55	5 940 682,29	6 390 295,96
TOTAUX	734 261,30	851 479,41	5 335 164,94	7 815 520,97	6 069 426,24	8 667 000,38
Résultats de clôture	-117 218,11	0,00	0,00	2 480 356,03	-117 218,11	2 480 356,03
Restes à réaliser	46 399,74	0,00			46 399,74	0,00
Totaux cumulés	780 661,04	851 479,41	5 335 164,94	7 815 520,97	6 115 825,98	8 667 000,38
Résultats définitifs	-70 818,37		0,00	2 480 356,03	-70 818,37	2 480 356,03

2) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
 4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, par 17 voix « pour », 1 voix « contre » et 3 « abstentions ».

Le président, Frédéric LE GARS, s'est retiré de la salle au moment du vote.

Délibération n° 17-047-A

FINANCES : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le conseil communautaire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, par 21 voix « pour » et 1 « abstention » :
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2015	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2016	Restes à réaliser 2016	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Invest.	1 136,00 €		-2 571,56 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	-1 435,56 €
Fonct.	145 203,53 €	0,00 €	-48 020,11 €			97 183,42 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2016	97 183,42 €
Affectation obligatoire : À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 435,56 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	95 747,86 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2016 Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Délibération n° 17-048-T

FINANCES : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 - TRANSPORTS PUBLICS

Le conseil communautaire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, par 21 voix « pour » et 1 « abstention » :
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2015	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2016	Restes à réaliser 2016	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Invest.	122 372,35 €		2 291,66 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	124 664,01 €
Fonct.	-51 585,98 €	0,00 €	-11 312,24 €			-62 898,22 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2016	0,00 €
Affectation obligatoire : À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002)	62 898,22 €

Délibération n° 17-049-S

FINANCES : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 - CENTRE DE SECOURS

Le conseil communautaire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, par 21 voix « pour » et 1 « abstention » :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2015	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2016	Restes à réaliser 2016	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Invest.	-640 304,00 €		35 535,87 €	0,00 €	0,00 €	-604 768,13 €
				0,00 €		
Fonct.	0,00 €	0,00 €	6 993,42 €			6 993,42 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2016	6 993,42 €
Affectation obligatoire : À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	6 993,42 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Délibération n° 17-050-Q6

FINANCES : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 - AÉRODROME

Le conseil communautaire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, par 21 voix « pour » et 1 « abstention » :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2015	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2016	Restes à réaliser 2016	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Invest.	286 624,98 €		13 135,01 €	0,00 €	0,00 €	299 759,99 €
				0,00 €		
Fonct.	36 053,98 €	0,00 €	-18 316,42 €			17 737,56 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2016	17 737,56 €
Affectation obligatoire : À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	17 737,56 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Délibération n° 17-051-C

FINANCES : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil communautaire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, par 21 voix « pour » et 1 « abstention » :
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2015	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2016	Restes à réaliser 2016	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Invest.	2 282,07 €		140 607,65 €	1 970 272,00 € 1 368 121,00 €	-602 151,00 €	-459 261,28 €
Fonct.	351 993,84 €	351 993,84 €	226 852,75 €			226 852,75 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2016	226 852,75 €
Affectation obligatoire : À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	226 852,75 €
Solde disponible affecté comme suit :	0,00 €
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068 :	
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Délibération n° 17-052-Q5

FINANCES : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 - ABATTOIR

Le conseil communautaire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, par 21 voix « pour » et 1 « abstention » :
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2015	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2016	Restes à réaliser 2016	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Invest.	168 847,47 €		-42 862,31 €	0,00 €	0,00 €	125 985,16 €
				0,00 €		
Fonct.	26 703,91 €	0,00 €	98 201,13 €			124 905,04 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2016	124 905,04 €
Affectation obligatoire : À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	124 905,04 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Délibération n° 17-053-D

FINANCES : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 - DÉCHETS

Le conseil communautaire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, par 21 voix « pour » et 1 « abstention » :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2015	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2016	Restes à réaliser 2016	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Invest.	67 055,02 €		567 100,72 €	9 144,00 €	-9 144,00 €	625 011,74 €
				0,00 €		
Fonct.	468 205,20 €	169 744,98 €	25 360,17 €			323 820,39 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2016	323 820,39 €
Affectation obligatoire : À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	323 820,39 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Délibération n° 17-054-B1

FINANCES : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 - COMPTE PRINCIPAL

Le conseil communautaire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, par 21 voix « pour » et 1 « abstention » :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2015	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2016	Restes à réaliser 2016	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Invest.	-128 743,95 €		245 962,06 €	46 399,74 € 0,00 €	-46 399,74 €	70 818,37 €
Fonct.	2 276 704,42 €	234 803,95 €	203 651,61 €			2 245 552,08 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2016	2 245 552,08 €
Affectation obligatoire : À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 245 552,08 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Délibération n° 17-055-Q4

DÉPÔT D'HYDROCARBURES : CRÉATION DU BUDGET ANNEXE

À la fin de l'année 2006, TOTAL France a cédé à la Communauté de Communes de Belle-Île le dépôt d'hydrocarbures sis à Haute-Boulogne sur la commune de Palais. Par convention, la collectivité a délégué la gestion de ce service public à la Compagnie Maritime et Industrielle à compter du 3 janvier 2007 et pour 10 ans. La délégation de service public vient d'être renouvelée et est entrée en vigueur 1^{er} janvier 2017 pour 5 ans. Cette nouvelle convention répartit différemment les missions du délégant et celle du délégataire notamment en terme de travaux ce qui induit des écritures comptables plus nombreuses que lors du dernier contrat.

Considérant que la compétence relative à la gestion du dépôt de stockage des hydrocarbures doit faire obligatoirement l'objet d'un budget annexe pour le suivi des dépenses et des recettes relatives aux activités gérées dans cette compétence,

Considérant que la gestion du dépôt de stockage des hydrocarbures a clairement une qualification de service public industriel et commercial (SPIC),

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un budget annexe relatif à la gestion du dépôt d'hydrocarbures intercommunal sis à Haute-Boulogne sur la commune de Palais. Ce budget sera tenu en € TTC et appliquera la nomenclature comptable M4.

Délibération n° 17-056-B1

FINANCES : BUDGETS PRIMITIFS 2017

Le budget primitif suivant, proposé par le président, est approuvé par 19 voix « pour », 2 voix « contre » et 1 « abstention ».

Compte principal

<u>Fonctionnement</u> :	7 514 451 €	<u>Investissement</u> :	
		Dépenses :	2 659 876 €
		Recettes :	3 748 889 €

Les budgets primitifs suivants, proposés par le président, sont approuvés à l'unanimité.

Déchets

<u>Fonctionnement</u> :	2 088 696 €	<u>Investissement</u> :	
		Dépenses :	334 875 €
		Recettes :	1 207 841 €

Assainissement collectif

<u>Fonctionnement</u> :	844 193 €	<u>Investissement</u> :	
		Dépenses :	2 734 427 €
		Recettes :	3 104 458 €

Assainissement non collectif

<u>Fonctionnement</u> :		<u>Investissement</u> :	
Dépenses :	989 948 €	Dépenses :	14 636 €
		Recettes :	56 390 €

Hydrocarbures

<u>Fonctionnement</u> :	90 691 €	<u>Investissement</u> :	73 952 €
-------------------------	----------	-------------------------	----------

Les budgets primitifs suivants, proposés par le président, sont approuvés par 21 voix « pour » et 1 « abstention ».

Abattoir

<u>Fonctionnement</u> :	409 458 €	<u>Investissement</u> :	
		Dépenses :	246 825 €
		Recettes :	343 461 €

Aérodrome

<u>Fonctionnement</u> :	217 945 €	<u>Investissement</u> :	
		Dépenses :	5 470 €
		Recettes :	350 766 €

Les budgets primitifs suivants, proposés par le président, sont approuvés par 20 voix « pour » et 2 « abstentions ».

Centre de secours

<u>Fonctionnement</u> :	436 600 €	<u>Investissement</u> :	652 289 €
-------------------------	-----------	-------------------------	-----------

Transports publics

<u>Fonctionnement</u> :	371 673 €	<u>Investissement</u> :	
		Dépenses :	38 064 €
		Recettes :	130 088 €

Délibération n° 17-057-B1

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION : TAUX 2017

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1636 B sexies,

Vu le projet de budget primitif présenté à la commission « Finances » du 15 mars 2017

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et cotisation foncière des entreprises,

Le président propose au conseil communautaire de fixer les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation :	14,92 %
- Taxe foncière (bâti) :	12,52 %
- Taxe foncière (non bâti) :	28,74 %
- Cotisation Foncière des Entreprises :	12,39 %

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation :	14,92 %
- Taxe foncière (bâti) :	12,52 %
- Taxe foncière (non bâti) :	28,74 %
- Cotisation Foncière des Entreprises :	12,39 %

Le président est chargé de la transmission de ces informations aux services fiscaux dans les délais légaux.

Délibération n° 17-058-B1

COMPTE PRINCIPAL : DÉLIBÉRATION SPÉCIALE D'ÉQUILIBRE AUX BUDGETS ANNEXES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2224-1 et L 2224-2 ;

Considérant que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ;

Considérant que ce principe, garant d'une saine gestion économique du service, découle de la nature industrielle ou commerciale de ce type d'activité et implique un financement par l'utilisateur ;

Considérant que l'article L 2224-2 du CGCT prévoit des dérogations au principe d'équilibre financier de ces services ;

➤ **Budget de l'abattoir :**

Considérant que le fonctionnement du service public de l'abattoir exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
Considérant qu'une stricte application de l'obligation d'équilibre du service conduirait à une augmentation excessive des redevances ;

Considérant que cette situation de déséquilibre budgétaire résulte du faible tonnage abattu ainsi que du faible nombre d'utilisateurs en raison de l'insularité ;

Considérant que le service public de l'abattoir est un facteur essentiel au maintien de l'activité agricole à Belle-Île ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide la prise en charge par le budget principal 2017 du déficit du service public de l'abattoir à hauteur de 164 055,96 €, par 21 voix « pour » et 1 « abstention ».

➤ **Budget de l'aérodrome :** Considérant que le service public de l'aérodrome est un facteur essentiel d'une part en raison de l'insularité et d'autre part en raison du caractère fortement touristique de l'économie belliloise, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide la prise en charge par le budget principal 2017 du déficit du service public de l'aérodrome à hauteur de 94 907,44 €, par 21 voix « pour » et 1 « abstention ».

➤ **Budget du centre de secours :** Étant donné l'importance des charges supportées par le budget du centre de secours et les recettes dont le montant est très insuffisant, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter 372 080 € en provenance du compte principal vers la section de fonctionnement du budget du centre de secours, par 21 voix « pour » et 1 « abstention ».

➤ **Budget des transports publics :** Considérant qu'une stricte application de l'obligation d'équilibre du service conduirait à une hausse excessive des tarifs applicables à l'utilisateur des transports publics, que cette situation de déséquilibre budgétaire résulte du faible nombre d'utilisateurs en rapport avec la taille et le niveau de fréquentation de l'île, que le service public des transports publics est un service essentiel d'une part en raison de l'insularité et d'autre part en raison du caractère fortement touristique de l'économie belliloise, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide la prise en charge par le budget principal 2017 du déficit du service public des transports publics à hauteur de 120 727 €, par 21 voix « pour » et 1 « abstention ».

Délibération n° 17-059-D

SUBVENTIONS 2017 : BUDGET ANNEXE DES DÉCHETS

Vu l'avis de la commission « Finances » du 15 mars 2017 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1) Décide d'attribuer une subvention au CPIE (chapitre 65 - compte 6574) :

▸ « Prévention des déchets » :

8 582 €

2) Autorise le président à signer la convention y afférent.

Délibération n° 17-060-A

SUBVENTIONS 2017 : BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vu l'avis de la commission « Finances » du 15 mars 2017 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) Décide d'attribuer une subvention au CPIE (chapitre 65 - compte 6574) :
 - « Rencontres avec les usagers sur les nouvelles filières » : 610 €
- 2) Autorise le président à signer la convention y afférent.

Délibération n° 17-061-C

SUBVENTIONS 2017 : BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vu l'avis de la commission « Finances » du 15 mars 2017 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) Décide d'attribuer une subvention au CPIE (chapitre 65 - compte 6574) :
 - « Visite de la station d'épuration de Bruté » : 970 €
- 2) Autorise le président à signer la convention y afférent.

Délibération n° 17-062-B1

SUBVENTIONS 2017 : COMPTE PRINCIPAL

Vu l'avis de la commission « Finances » du 15 mars 2017 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) Décide d'attribuer, des subventions aux associations suivantes (chapitre 65 - compte 6574) :
 - Amicale du personnel de la CCBI : 3 500 €
 - CPIE : 16 778 €
 - *P A E C* 1 300 €
 - *Animation « Espaces naturels »* 15 478 €
 - Office de tourisme de Belle-Île : 206 000 €
 - Association pour la protection et la conservation de l'abeille noire : 1 300 €
 - « L'île verte », **la présidente de l'association, Marie-Françoise LE BLANC, n'a pas participé au vote** : 3 150 €
 - « Promotion des bovins », **le président de l'association, Pierrick THOMAS, n'a pas participé au vote** : 5 700 €
 - Info Sup Bretagne (forum des métiers) : 500 €
 - GREZIA (Groupe d'études des invertébrés - Association de recherche du massif armoricain) : 1 500 €

Pour un total de : 238 428 €
- 2) Autorise le président à signer les conventions ou avenant y afférent.

Délibération n° 17-063-N2

ESPACES NATURELS - CHANTIER NATURE : ENCADREMENT ET ACCOMPAGNEMENT DU CHANTIER NATURE ET PATRIMOINE 2017 - PLAN DE FINANCEMENT (FSE-État-Conseil départemental du Morbihan)

La CCBI, en partenariat avec le Conseil départemental du Morbihan et l'État, assure « l'accueil, l'embauche et la mise au travail sur des actions collectives, organisent l'accompagnement, le suivi et l'encadrement techniques et la formation des salariés embauchés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable ». Cet outil permet la mise en situation de travail, de personnes en difficulté, afin de les accompagner dans un parcours de projet social et professionnel réaliste au-delà du travail en situation. Il offre au bénéficiaire un accompagnement sur leur projet professionnel. Cette action est connue sous le nom de « Chantier Nature et Patrimoine » relevant du dispositif « Atelier et Chantier d'Insertion ». Pour l'année 2017, le coût de fonctionnement global du chantier nature est estimé à 160 750 € dont le financement prévisionnel devrait atteindre 80 %.

Dans ce cadre, l'opération « d'encadrement et d'accompagnement des personnes en difficulté d'insertion accueillies sur le chantier nature et patrimoine de Belle-Île-en-Mer », constitutive du chantier nature, sur la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 est estimée à 61 750,86 € selon le plan de financement suivant :

Dépenses liées à l'Encadrement et accompagnement de personnes en difficulté d'insertion dans le cadre du chantier	
Poste	€
Personnel	59 860,86 €
Encadrement du chantier nature (Eric PASSALAQUA - 100 %)	33 612,73 €
Accompagnement renforcé des agents en insertion sur le chantier nature (G. GOLCH'EN 828 h.)	16 271,32 €
Dépenses indirectes liés au personnel (20%)	9 976,81 €
Prestation extérieures	1 890 €
Formations	1 890 €
TOTAL	61 750,86 €

Recettes liées à l'Encadrement et accompagnement de personnes en difficulté d'insertion dans le cadre du chantier nature et patrimoine de Belle-Île	
Poste	€
Fonds européens	30 875,46 €
FSE	30 875 €
Financements publics nationaux	19 598 €
DIRECCTE	4 137 €
Conseil Départemental	15 461,00 €
Autofinancement	11 277,40 €
CCBI	11 277 €
TOTAL	61 750,86 €



Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le président à solliciter les partenariats et les subventions indiquées au plan de financement ci-avant ainsi qu'à en signer toutes les conventions et documents relatifs à la conduite de cette action conformément aux objectifs et à la méthodologie définie avec les partenaires.

Délibération n° 17-064-N1

ESPACES NATURELS : MAISONS DE SITES - TARIFS DES BOUTIQUES 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe, comme suit, les prix de vente des produits boutique des maisons de sites de la pointe des Poulains et du Grand phare, à compter du 1^{er} avril 2017 :

Librairie	Prix de vente	Librairie	Prix de vente
Sarah Bernhardt (de Gidel)	23,40 €	Belle-Île en photos	16,50 €
Ma double vie	12,80 €	Découverte de Belle-Île par le sentier côtier	17,50 €
Sarah Bernhardt et Belle-Île (Ouest-France)	5,00 €	Petites îles de Méditerranée	20,00 €
Sarah Bernhardt l'art et la vie	32,00 €	Guide rando cycliste	5,00 €
Lucky Luke et Sarah Bernhardt	10,60 €	Guide rando pédestre	5,00 €
Sarah Bernhardt (de Sophie Picon)	8,00 €	Je m'amuse avec les phares	2,00 €
La ménagerie de Sarah Bernhardt (de Jean-Luc Komada)	21,00 €	Polochon	9,00 €
Dans les nuages impression d'une chaise	12,00 €	Découvrir les phares des côtes de France	8,00 €
Indian Creek	9,50 €	3 éclats blancs	15,50 €
Je m'amuse avec les animaux du bord de mer	2,00 €	Histoires de phare	35,00 €
Les coquillages des côtes françaises	5,70 €	Maisons phares	14,90 €
Guide ornithologique	30,50 €	Un feu sur la mer	17,00 €
Les oiseaux du bord de mer	5,70 €	Je construis les phares	7,90 €
Guide de l'abeille	13,50 €	Carnet de mission Freytet	350 €
Guide des insectes et petits animaux...	3,90 €	Cahier de coloriage	4,50 €
Les plantes du littoral	5,00 €	Cahier de coloriage à Belle-Île-en-Mer	7,50 €
Petite flore	24,00 €		

Carterie	Prix de vente	Divers	Prix de vente
Affiche "Laisse de mer"	10,00 €	Appau	10,00 €
Affiche "Oiseaux"	12,00 €	Observatoire à insecte	9,00 €
Affiche "Phares de Bretagne Sud"	12,00 €	Boucles d'oreilles pouces-pieds	18,00 €
Affiche "Pointe des Poulains"	15,00 €	Cendrier de plage	1,00 €
Poster des phares de France	30,00 €	Maquette phare	8,00 €
Maxi carte Ulliac	2,00 €	Maquette Kerdonis	10,00 €
Petite carte Ulliac	0,60 €	Magnet	3,50 €
Carte postale Sarah Bernhardt	1,20 €	Sac shopping "Poulains"	5,00 €
Carte postale Usage du monde	0,80 €	Gourde	6,00 €
Carte postale noir et blanc	0,50 €	Eau 50 cl	1,00 €
Carte postale de phares	1,00 €	Bougie pyramide	3,00 €
Petite carte CCBI + Hélène Bobard	0,50 €	Cierge	7,00 €
Grande carte CCBI + Hélène Bobard	0,80 €	Teinture mère propolis	8,00 €
Jeu 7 familles les phares	6,50 €	Encaustique	10,00 €
CD musique du phare	10,00 €	Lingot de cire	2,50 €
Papeterie	Prix de vente		Prix de vente
Marque-page	1,20 €	Boîte de crayons de couleurs	1,50 €
Calendrier perpétuel	10,00 €	Crayon "sprout"	2,50 €

Délibération n° 17-065-V21

COMPLEXE SPORTIF DU GOUERCH - TENNIS : TARIFS 2017 DE LA BOUTIQUE

Suite à l'ajout de nouveaux produits aux tennis du Guerch, il convient de modifier la délibération n° 16-096-V21 du 2 mai 2016.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe, comme suit, les tarifs de la boutique des tennis à compter du 1^{er} avril 2017 :

- 1) Équipement :
 - Boîte de 4 balles : 10,00 €
6,25 €
 - Seau de balles : prix coûtant (tarif professeurs de tennis)
 - Grip : 8,00 €
 - Surgrip : 6,00 €
 - Raquette (location) : 3,00 € de l'heure
 - Cordage 25,00 €
 - Cordage badminton 20,00 €
 - Antivibrateur : 6,00 €
 - Location de balles 2,00 € de l'heure
- 2) Boissons :
 - Canette : 1,70 €
 - Bouteille d'eau (50 cl) : 1,20 €
 - Bouteille de Breizh cola (33 cl) : 1,70 €
 - Thé ou café : 1,20 €
- 3) Petits gâteaux, confiserie :
 - Gâteaux : 1,50 €
 - Confiserie 2,00 €
- 4) Objets :
 - Gourde 6,00 €
 - Sac tissus 4,50 €

Délibération n° 17-066-B1

COMITÉ TECHNIQUE ET COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL COMMUNS : MODIFICATION

Le comité technique local commun et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun ont été créés par délibération le 24 novembre 2014.

La composition du Comité Technique local commun et celle du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun doit être revue afin de garantir la qualité du dialogue social.

1) Comité Technique local commun (CT)

Les 5 représentants titulaires et les 5 représentants suppléants du Comité Technique local commun (CT) de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, des communes de Bangor, Le Palais, Locmaria et Sauzon, sont :

MEMBRES TITULAIRES

1. Martine COLLIN
2. Thibault GROLLEMUND
3. Marie-Françoise LE BLANC
4. Yves LOYER
5. Marie Laure MATELOT

MEMBRES SUPPLÉANTS

1. Véronique BERTHO
2. Pierre GUÉGAN
3. Frédéric LE GARS
4. Évelyne LORÉAL
5. Dominique ROUSSELOT

Sous la présidence de Marie-Françoise LE BLANC.

2) Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun (CHSCT)

Les 5 représentants titulaires et les 5 représentants suppléants du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun (CHSCT) de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, des communes de Bangor, Le Palais, Locmaria et Sauzon sont :

MEMBRES TITULAIRES

1. Jérôme HAYS
2. Marie-Françoise LE BLANC
3. Yves LOYER
4. Marie Laure MATELOT
5. Marie-Paule PERRUCHOT

MEMBRES SUPPLÉANTS

1. Véronique BERTHO
2. Martine COLLIN
3. Pierre GUÉGAN
4. Évelyne LORÉAL
5. Dominique ROUSSELOT

Sous la présidence de Marie-Françoise LE BLANC.

Délibération n° 17-067-D

DÉCHETS : AVENANT N° 4 AU MARCHÉ INTITULÉ MARCHÉ B - COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES EMBALLAGES - GESTION DU SITE DE CHUBIGUER (ISDND + DÉCHÈTERIE)

Vu le Code de l'environnement ;

Vu les statuts de la CCBI ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 février 2016 modifié relatif aux Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux ;

Vu les articles R2224-23 et suivants du CGCT (modifiés par le décret du 10 mars 2016) relatifs aux ordures ménagères et autres déchets ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le président à signer un avenant au marché de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés de + 0,39 %, portant le montant total estimé à 3 880 343,14 Euros HT (ou 554 334,73 Euros HT annuels).

La collectivité a confié à COVED, par marché notifié en date du 17 juin 2011, pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} juillet 2011, l'exploitation de la « COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET DES EMBALLAGES, GESTION DE L'ISDND DE CHUBIGUER (+ DÉCHÈTERIE) ».

Au vu :

- de la nécessité d'offrir davantage de proximité et de service concernant la collecte des emballages recyclables (création d'une quarantaine de nouveaux points),
- de la nécessité d'adapter les fréquences de collecte des Ordures Ménagères résiduelles et des emballages recyclables en fonction de la fréquentation (davantage de service durant les vacances scolaires et le mois d'octobre),
- de la nécessité d'ajouter une journée de collecte pour les emballages recyclables le jeudi durant les 7 semaines de pleine saison (juillet-août),

Le bordereau des prix unitaires (BPU) du marché est modifié comme suit (valeur mars 2011) :

RE 2

« Collecte des Ordures Ménagères résiduelles et vidage sur l'ISDND de Chubiguer » 14 493,06 € HT / mois

RE 4

« Collecte des Emballages recyclables et vidage sur le quai de Transfert de Chubiguer » 3 323,71 € HT/ mois

L'avenant prend effet à compter du 1^{er} avril 2017.

Le total des avenants passés dans le cadre du marché B porte le coût supplémentaire à + 1,6 % et 61 156,65 Euros HT (ou 8 736,63 Euros HT par an) :

marché collecte-traitement sur l'île déchets - marché B										
	objet	prix impacté	prix initial	prix modifié	quantité marché	date début	date fin	montant initial	montant final	% avenant
avenant n°1	Coversep, dératisation, PR Ilxiviats, suivi analytique, rapport DREAL	R9bls	4599,5	5 627,11 €	12	Janv-15	juin-18	386 858,00 €	429 517,62 €	111%
avenant n°2	monoripour, réduction fréquences collecte OMr	RE2	15 133,60 €	14 587,19 €	12	Janv-15	juin-18	1 271 222,40 €	1 248 273,18 €	98%
avenant n°3	réduction fréquences collecte OMr	RE2	14 587,19 €	14 091,36 €	12	Janv-16	juin-18	1 225 323,96 €	1 210 449,06 €	99%
	prestation recouvrement ISDND	RE9bls	5 627,11 €	5 852,11 €	12	Janv-16	juin-18	472 677,24 €	479 427,24 €	101%
	gestion plate-forme déchets verts	RE12	5 022,70 €	6 131,03 €	12	Janv-16	juin-18	421 906,80 €	495 155,70 €	108%
avenant n°4	Manitou, régalaqe déchets verts, tri du plastique en déchèterie	RE13	559,00 €	596,17 €	12	Janv-16	juin-18	46 956,00 €	48 071,10 €	102%
	collecte de moyenne saison étendue sur octobre et vacances	RE2	14 091,36 €	14 493,06 €	12	avr-17	juin-18	1 133 674,24 €	1 189 699,74 €	101%
	CS : 40 nouveaux points + nouvelle collecte le jeudi en haute saison	R4	2 745,00 €	3 323,71 €	12	avr-17	juin-18	230 580,00 €	239 260,65 €	104%
								Montant Initial	3 619 166,49 €	
								Montant final	3 680 343,14 €	101,69%
								avenants	1,60%	

Pour extrait conforme